

DROITS D'AUTEUR : Comment réutiliser du contenu ?

Ma thèse ou mon mémoire (corps de texte et annexes) contient :

Des citations courtes

(± 10% du document)

Je vérifie que les citations sont courtes et que l'auteur et la source sont mentionnés

Des articles publiés

Dont je suis auteur ou co-auteur

J'adapte ma diffusion en fonction des droits de l'éditeur et je demande une autorisation aux co-auteurs

Dont je ne suis pas auteur

Je demande l'autorisation à l'auteur et/ou à l'éditeur

Des photos

Dont je suis auteur

Je m'assure d'avoir l'autorisation écrite des personnes reconnaissables, sinon je floute les visages

Des images, graphiques, cartes ou figures dont je ne suis pas l'auteur

Dans le domaine public
(70 ans après le décès de l'auteur)

Je vérifie que j'ai mentionné l'auteur et la source

Sous licence d'utilisation
(ex : Creative Commons)

Je vérifie que j'ai mentionné l'auteur, la source et la licence utilisée

Sous droits

Je mentionne l'auteur et la source. Au-delà de 20 images, je demande l'autorisation écrite de l'auteur (cf exception pédagogique*)

Des données personnelles

J'anonymise les données

Attention : S'il est possible de reproduire par une courte citation un texte écrit par un tiers, il est nécessaire d'être vigilant quant à l'inclusion dans votre travail d'images dont vous n'êtes pas l'auteur. *L'exception pédagogique permet la réutilisation d'oeuvres tierces dans un travail universitaire, sous certaines conditions. Les règles d'usage diffèrent selon la nature de l'oeuvre.